

PROCEDURE ET DATES LIMITEES IMPOSEES TANT PAR CEV ET FIVB

Att Clubs ayant procédé à des transferts électroniques pour 2011-12

La CEV nous fait savoir que les transferts internationaux dont la date se termine après le 15 mai 2012 ne seront pas acceptés par la CEV.

La CEV ne corrigera pas ces transferts; il faut donc recommencer un nouveau transferts sur le site CEV/FIVB avec les mêmes éléments mais une date terminant le transfert au 15 mai 2012.

La FIVB a de son côté décidé de limiter le début des transferts au 15/10/11 au plus tôt, après le début de compétition donc.

Notre proposition de régler ces deux problèmes par accord complémentaire au transfert n'a pas été acceptée par la CEV pour ce qui concerne la date de fin du transfert limitée au 15 mai 2012.

Il faut donc refaire un transfert électronique, identique au précédent mais avec une date de fin de transfert au 15 mai 2012.

Pour ce qui concerne la période de compétition avant le 15 octobre nous attendons une confirmation de l'accord de la CEV.

Pour le secrétariat FRBVB,
A.DAFFE secrétaire général et Johan VEROUGSTRAETE